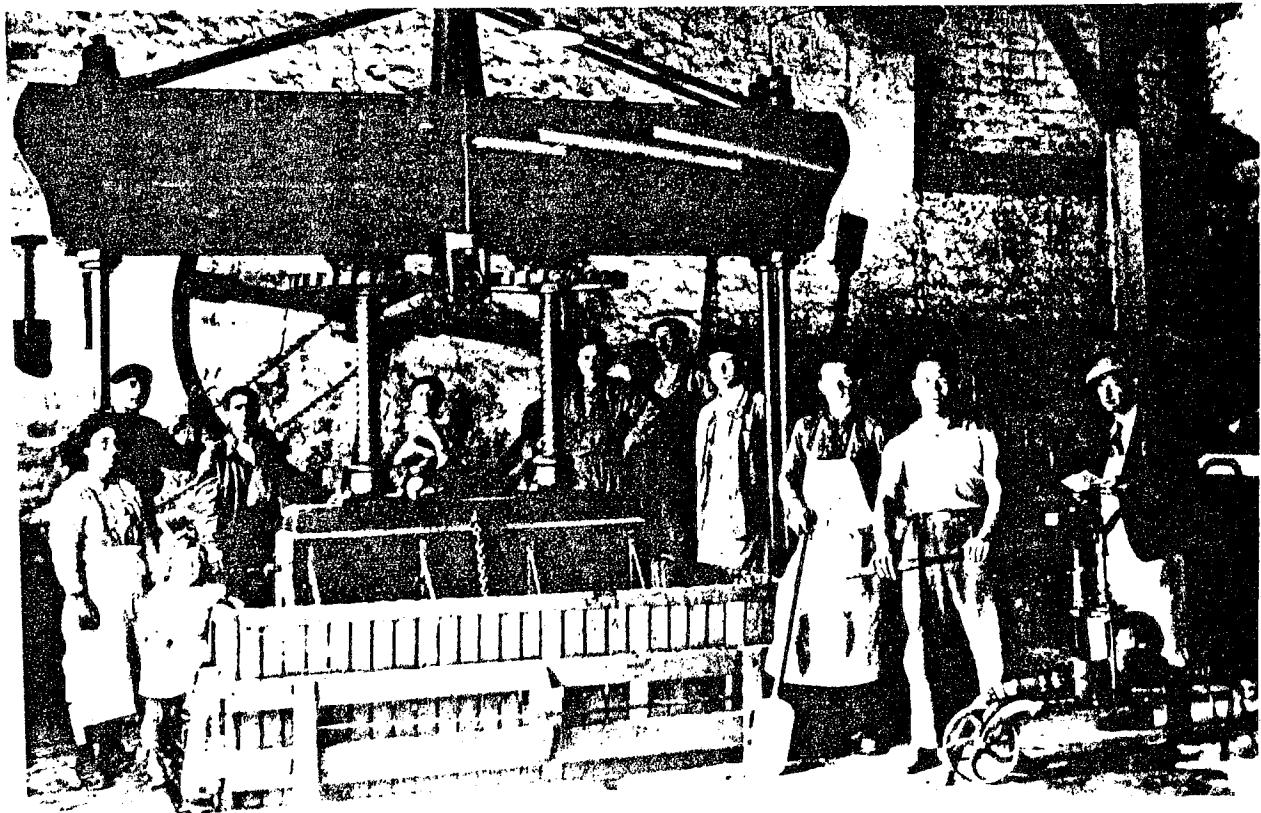


La Vie de notre VILLAGE

LES

MESNEUX

OCTOBRE



1940-45

1986

N°17

Madame, Redemoiselle, Monsieur.

Depuis le dernier numéro de notre journal, un certain nombre d'événements se sont produits intéressant la démographie, les constructions, les mouvements sociaux dont vous trouverez l'écho dans les pages ci jointes, et qui sont l'expression de la vitalité de notre Village à laquelle nous portons tous. Qu'il me soit permis, à ce propos, de rendre à trois de nos concitoyens qui ont cessé cette année leurs fonctions Communales, un hommage que leur dévouement à la Commune leur a amplement mérité.

Madame et Monsieur Pétizon font d'abord, qui après avoir rempli les fonctions d'Employé Communal et d'agent de Service pendant de très nombreuses années ont fait valoir leur droit à la retraite. Leur conscience professionnelle et leur disponibilité constante n'avaient d'égale que leur courage à la tâche et leur discrétion. Ils sont de ces gens qui se remarquent encore plus lorsqu'ils ne sont plus là et que l'on comprend alors combien ils étaient sur devant indispensables. Lourde tâche donc que de les remplacer, à laquelle

Muriel l'enfant et celles M'illot se sont attachées avec un dynamisme et un esprit d'initiative remarquables.

Et puis Monsieur François Labont, qui nous a quittés avec sa famille pour le climat plus doux du Sud Ouest, répondant à une promotion professionnelle que ses mérites lui avaient acquis. Durant les quarante mois où, en tant que Maire, il tint le gouvernement, il a su donner l'impulsion nécessaire à un certain nombre de projets dont nous voyons actuellement la réalisation. Ayant eu le plaisir de travailler avec lui en étroite collaboration comme 1^{er} Adjoint, je puis dire qu'il s'identifiait à la chose communale avec une vision très lucide et prospective des affaires, une méthodologie raisonnée dans leur traitement et une détermination tranquille mais ferme à faire aboutir les solutions qu'il pensait justes, préférant toujours convaincre et dialoguer à toute autre méthode.

Si nous nous séparons pour lui et pour sa famille, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver le regret que cause toujours le départ d'un ami, tant sa bienveillance et son aménité avaient su le faire adopter de tous.

Mais la vie continue, et la meilleure reconnaissance que nous puissions lui en avoir n'est elle pas de continuer à lui ce qu'il avait commencé et de poursuivre ensemble dans la voie d'un Village dynamique où il fait bon vivre.

Adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMISSIONS.

Conseillers municipaux : Mesdames LEROY - FERRARI - HUET.
Messieurs DEBROUWER - TROUSSET - FERY - MONCLIN -
JACQUINET Michel - HENRIVAUX - GRIFFON - JACQUI-
NET J.P. - BROUCKAERT - CUROT.

Commissions :

DISTRICT : Mrs LEVASSEUR - DEBROUWER - TROUSSET.

ROUILLAT : Mrs LEVASSEUR - TROUSSET.

SYEM : Mrs MONCLIN - JACQUINET Michel.

SYCOM : Mme LEROY - Mr FERY.

LISTES ELECTORALES : Mrs GRIFFON - MONCLIN.

HYGIENE - AIDE SOCIALE : Mmes FERRAI - HUET - Mr CUROT.

URBANISME ET EQUIPEMENT : MRS HENRIVAUX - MONCLIN - CUROT.

VOIRIE : Mme LEROY - Mrs DEBROUWER - FERY - GRIFFON - TROUSSET.

BATIMENTS ET FONCIER : Mrs CUROT - DEBROUWER - JACQUINET.

EAUX : Mr HENRIVAUX.

FINANCES : Mme FERRARI - Mrs CUROT - Mme HUET.

ECOLEES : Mmes LEROY - FERRARI.

RELATIONS PUBLIQUES : MRS LEVASSEUR - MONCLIN.

GESTION SALLE POLYVALENTE : Mme LEROY - Mrs JACQUINET Michel - DEBROUWER.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE : Mr CUROT.

ASSOCIATION TENNIS : Mme FERRARI.

oooooooooooooooooooo

RAPPEL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

2/02/86 : Décision du conseil de remettre en état l'éclairage public. La commune prendra à sa charge la consommation de l'éclairage public du lotissement "Noyer des Enfants" après refecton de cet éclairage.

6/03/86 : Moyennant la participation d'une somme de 2 000 Frs par propriétaire du lotissement "D'entre deux Villes", la commune s'est engagée à effectuer les travaux de voirie et des trottoirs de la rue de l'Avenir et de la rue des Crayères.

Après délibération, le conseil municipal décide du nouveau taux des impôts locaux.

- Taxe d'habitation.....11% soit 2% d'augmentation.
- Foncier bâti.....12,70% soit 2% " "
- Foncier non bâti11,60% soit 0,9% " "
- Taxe professionnelle.....10,11% inchangée.

Vôte pour la réfection de la toiture et façade de la mairie actuelle pour 148 000 Frs. Avant-projet : aménagement du nouveau cimetière pour un montant de 55 500 Frs.

Création d'une commission de gestion de la salle polyvalente.

21/03/86 : Le conseil municipal accepte le projet présenté par la société R.E.R. pour un coût de 154 000 Frs T.T.C. et décide que le financement sera assuré par un emprunt de 104 000 Frs auprès de la Caisse d'Epargne et un autofinancement de 50 000 Frs.

Le budget primitif est adopté et s'établit en fonctionnement de :
1 154 860 Frs et en investissement à : 719 560 Frs.

Achat de 150 chaises pour la salle polyvalente.

12/09/86 : Budget supplémentaire. Le conseil municipal accepte le B. S. arrêté à la somme de 3 339 455,00 Frs. Le Maire présente au conseil le compte administratif qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement 729 104,50 Frs
- Dépenses 2 987 263,02 Frs.
- Investissement 2 258 158,52 Frs
- Fonctionnement 2 252 579,25 Frs.

.../...

Recettes	3 460 818,52 Frs
- Investissement	1 208 239,27 Frs
Excédent global de clôture	437 555,50 Frs.

RAPPEL DE LA MAIRIE.

- 1 - Il est rappelé qu'il est strictement interdit de stocker du bois de chauffage, déchets de gazon, gravats etc... sur les chemins des Forges et des Chaillots (chemin de terre longeant les lotissements) ; ceux-ci étant des endroits appartenant au domaine public.
- 11 - Il a été constaté que certains jeunes prenaient plaisir à faire du moto-cross sur les chemins de terre longeant les lotissements. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de faire de la moto sur ces chemins ; ceci occasionnant des désagréments pour les riverains (bruit, poussière et accident). Motos et mobylettes sont également interdits dans le passage reliant la rue de l'Avenir à la rue des Crayères. C'est un passage destiné uniquement pour piétons.
-

TRAVAUX EFFECTUES PAR LA COMMUNE.

- 1- Remise en état des trottoirs et chaussées du lotissement "Entre-Deux-Villes" avec la participation financière des riverains.
- 2- Refection de l'éclairage de la commune y compris la prise en charge des consommations d'électricité du lotissement "Le Noyer des Enfants" ; ses habitants ayant fait remettre à leurs frais la commande de l'éclairage.
- 3- Construction de la clôture du cimetière avec l'organisation des parcelles et des allées.
- 4- Bientôt les habitants des Mesneux pourront admirer l'ancienne Mairie avec une toiture neuve et une façade restaurée. Quant à la nouvelle mairie, les travaux continuent et seront terminés en Juillet 87, encore 9 mois à attendre pour sabler le Champagne.....!!!

Depuis le début de l'année deux nouveaux employés communaux :

- Melle Muriel Lenfant, employée à mi-temps.
- Monsieur Gilles Mulot, employé à plein temps.

Grâce aux travaux effectués par Mr Mulot, la Salle des Fêtes a pu servir de nombreuses fois cette année.

5 - Le cours de Tennis a été construit par l'entreprise R.E.R. sur un terrain communal. La commune a souscrit un emprunt pour ces travaux, le club de tennis assure la gestion et le remboursement de cet emprunt.

oooooooooooooooooooo

LA VIE...

DANS NOTRE

VILLAGE...

NAISSANCES : Jean-Christophe PAQUET - Delphine FREY - Caroline KLAY - Matthieu DUBOIS - Héloïse-Marie CUILLIER - Yann LEGUIDEC - Maxime TECHER.
Jean-Baptiste WEBER.

MARIAGES : Marianne LEPRINCE et Laurent LINGAT; Pascale ROSE et Eric LEVASSEUR; Fabienne L'Huillier et Christian QUIEVREUX; Carole JACQUINET et Jean-Yves BERGER; Annette BOUETEL et Lionel MICHAUD.

DECES : Suzanne VEISSE - Etienne LEMOINE - Gaston GRAS - Marie LEMOINE -

DEPARTS : Les familles Antoine - Bianchi - GRIVOT - LEMEL et LABART ont quitté le village.

ARRIVEES : Bienvenue aux familles CHASSARD - DELUC - DECHILDRE - LIAUTEAUD - MUNSCH - TRILLARD.

oooooooooooooooooooo

SCOLARITE : La rentrée 86 s'est effectuée avec l'arrivée d'une nouvelle maîtresse, Melle Catherine MORET, remplaçante de Mme SOSSET.

Les 35 élèves se répartissent ainsi :

- 15 pour les cours C.P. et C.E.1 avec Melle Moret.
- 20 pour les cours CE 2 -CM 1 et CM 2 avec Mr Dedours.

Une bonne nouvelle pour les parents ayant des problèmes de cantine et de garderie.

.../...

.../...

La commune envisage de se donner les moyens en proposant aux familles :

- 1 - Un encadrement le matin à 8 heures.

- 2 - Une cantine prévue avec la participation du centre éducatif professionnel (CEP) des Mesneux, dont les cuisines répondent aux normes.

Une participation financière pour la cantine sera demandée aux parents sur les bases des tarifs scolaires.

Pour plus de renseignements, s'adresser aux heures de permanence de la Mairie.

oooooooooooooooooooo

LES ACTIVITES DU VILLAGE :

Comité des Fêtes : Aucune information ne nous est parvenue au moment d'imprimer ce journal, nous ne sommes donc pas en mesure de vous donner des informations sur les activités prévues, sauf en ce qui concerne le Noël des enfants, qui aura lieu dans la salle des Fêtes, avec en plus la participation financière de la commune.

Gymnastique : Des cours de gymnastique féminine ont lieu dans la Salle polyvalente depuis le 10 Octobre. Mme GUGGENBUHL en assure les cours chaque Vendredi de 9 h à 10 h et Madame MARTIN chaque Mardi de 20h 30 à 21h 30. La cotisation s'élève à 310 francs par an (assurances comprises).

Danse : Les cours de danse ont repris le 14 Octobre animés par Mme GUGGENBUHL chaque Mardi de 18h à 19h dans la Salle Polyvalente.
Tarif 130 francs pour l'année. A partir de 7ans.

ATTENTION ! Une nouvelle activité prend forme au coeur de notre village : "DANSE MODERN JAZZ". Si vous avez entre 13 et 16 ans et si vous désirez vous initier à la MODERN-JAZZ et bien ... rendez-vous tous les mercredis de 18h 30 à 19h 30, dans la salle polyvalente . La cotisation est fixée à 130 frs pour l'année. Pour tous renseignements téléphoner chez Mme Anciant N° 26 36 23 98. (animatrice Sabine Anciant).

Karaté : Tous les dimanches matin à la salle polyvalente, Mr Niclot assure les cours de 9h 30 à 11h 30. Ces cours s'adressent aux adultes et aux enfants.

Football :

L'association sportive commence sa 4ème saison avec 2 équipes en excellence.

En 3 ans, l'A.S. au niveau des jeunes n'est plus devancée que par 4 ou 5 clubs maximum dans la Marne.

Voici les résultats de la dernière saison :

- Poussins : champions de 2ème division en 1ère phase et 5è de la Marne en 1ère division. 1ère participation à la phase finale de la coupe nationale BEL avec un classement de 12è dans le Nord-Est.
- Pupilles : Pour leur première année en football à 11, leur classement fut 4è sur 10 en promotion.
- Minimes : première année en excellence. 9è sur 12.
- Cadets : Champions de leur propre groupe, demi-finaliste pour le titre de champion de la Marne et 1/4 de finaliste en coupe de la Marne.

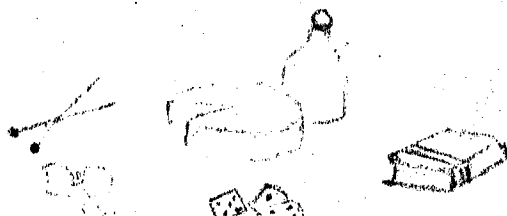
Maintenant il reste à confirmer ces résultats avec les équipes suivantes : Poussins - Pupilles à 11 - Minimes - Cadets - Juniors.

Un petit mot pour terminer, venez encourager l'A.S. de temps en temps. Merci pour les Joueurs.

Club des Bons Amis : Peut-être avez-vous envie de vous détendre un après-midi dans la semaine ? Le club des Bons Amis sera heureux de vous faire partager dans une ambiance amicale, ses jeux, son goûter ainsi qu'une fois dans l'année un repas dans un restaurant choisi par tous.

Nos joueurs de belotte, nain jaune, rami etc... vous attendent le mardi de 14h 30 à 18h dans l'ancienne maison de l'instituteur près de la mairie.

.../...



.../...

A propos d'ASSURANCES.

Nous tenons à vous rappeler que toute personne bénévole, donnant des cours dans le cadre du comité des Fêtes de la commune telle que danse, karaté, est garantie pour sa responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels qu'elle pourrait causer aux autres, (tiers) si bien entendu une faute est retenue à son encontre.

Dès lors que la R.C. de la personne bénévole n'est pas engagée, les enfants et adultes participant à ces cours ne sont pas garantis pour leurs propres dommages corporels et leur responsabilité. Toutefois, ces dernières garanties sont couvertes par une assurance extra-scolaire ou bien par une Multirisque Familiale.

Bibliothèque : La bibliothèque communale puorsuit son activité et vous rappelle que vous pouvez emprunter 2 livres pour une période de 3 semaines. La quantité de livres prêtés par le B.C.P. de Châlons sera augmentée lors du prochain passage de bibliobus.

La bibliothèque s'est aussi enrichie de tous vos dons et vous en remercie.

Nouveaux horaires d'hiver :

Mercredi 16h 30 -17h 30

A partir du 8 novembre 1 samedi sur 2 17h -18h. Donc permanences. les : 8 novembre et 21 novembre.

6 et 20 décembre.

10 et 24 janvier

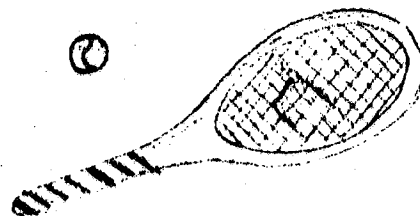
7 et 21 février

7 et 21 mars.

Nous vous rappelons que le prêt des livres est gratuit, nous vous remercions de votre participation.

P A R L O N S

Le Samedi 11 Octobre en présence de plusieurs personnes, Messieurs LEVASSEUR et LEDERNEZ ont inauguré le cours, après un échange de balles. Ils ont ainsi fait la démonstration qu'il était agréable sans quitter le village de passer de bons moments en plein air et au soleil, pour une cotisation raisonnable.



UN PEU D'HISTOIRE !

C'est le temps des vendanges, les tracteurs avec leurs remorques chargées de raisin, passent et repassent vers les pressoirs.

La récolte 86 est pleine de promesses, peut-être s'appellera-t-elle comme en 1811* "l'année de la comète", qui n'était pas celle de Halley. (voir en dernière page).

Si maintenant un hiver rigoureux comme celui de 1984-85 est dit "exceptionnel", les archives relatent qu'aux 17ème et 18ème siècles, les intempéries sévissaient plusieurs années de suite, entraînant la famine, la misère et les épidémies. Aux méfaits du temps, et ruinant régulièrement les campagnes, s'ajoutaient les guerres continuelles.

Passons rapidement sur celle de 1660 qui ne laissera aux Mesneux "ni portes, ni fenêtres, ni clôtures, les soldats prenant leur solde en pillant les habitants".

Dès 1650, on commença dans la région à préparer du vin blanc avec du raisin noir. En 1782, les méthodes de travail et de culture s'affinèrent, souvent sous la direction du curé de la paroisse qui écrivait ceci :

"Les vigneronns cueillaient pendant 7 ou 8 jours, les résains se chauffoient dans leurs cuves, on fouilloit quelquefois 24 à 30 heures, ce qui donnoit un vin rouge mais durre et dépouillé de son feu et de cette sève gratieuse que l'on trouve surtout dans les fins lieux. Mon frère et mon prédécesseur a pris une toute autre manière pour cueillir et foullé ses résains et quoi qu'il n'ait que des lieux communs son vin se trouvoit toujours supérieur.

Nos gens au lieu de l'imiter se persuadent qu'il avoit un secret qu'on lui venoit très sérieusement demandé. Ce n'est qu'avec bien de la peine qu'il les a persuadé que son seul secret étoit de bien détrier et de ne laisser cuver son vin qu'autant de temps qu'il en faut pour la couleur sans jamais le laisser bouillir dans la cuve ou les tonneaux, et pour cette effet, la couleur est attachée à la seconde pellicule du grain de résain,

.../...

il leur a fait entendre qu'il falloit :

- bien détrier lors de la cueillette
- finir leur cuvée tout au plus le 3ème jour
- briser tellement leur résain dans la cuve ou les tonneaux qu'il n'en reste pas un grain entier s'il est possible et faire cette opération dernière lorsqu'ils sont apurés de l'hyd qu'ils doivent porter leur marc sur le pressoir selon le temps qu'il a fait lors de la cueillette, c'est-à-dire que s'ils ont été cueillis par le froid, ils peuvent commencer à fouler 24 heures avant de mettre sur le pressoir, et si au contraire il faisait chaud, commencer plus tard.

J'ai constamment tenu la même conduite que mon frère à cet égard me donnant la peine ainsi que lui d'aller chez eux pendant les vendanges pour les engager à suivre cette pratique. Comme la Fabrique fait valloir ses vignes cela m'a donné occasion de faire goûter aux différents Marguilliers cette façon de faire le vin.

Il n'y avait cy devant que 4 à 6 pressoirs, cette petite quantité les empêchait souvent d'avoir une heure convenable, ils les ont multipliés aujourd'hui il y en a dix-sept ou dix-huit. En conséquence il leur est facile de s'arranger et ils commencent plus à cueillir qu'ils ne soient apurés du jour et même du lieu du pressoir, au moins de quoi ils font aujourd'hui d'excellent vin qui part pour la Flandre et le Brabant tandis que cy devant la plupart n'étoit que pour les cabarets et quelque portion pour la Picardie....."

Le vignoble le plus célèbre se situait sur la montagne de Reims entre la Marne et la Vesle, mais les coteaux des environs étaient largement plantés de vignes avant la Révolution.

A cette époque 320 personnes vivaient au village et étaient traditionnellement vigneronnes. Le grand registre appelé Terrier de la Mance Abbaticale de St Rémy de Reims, tenu scrupuleusement par le Sieur P. Villain fait apparaître qu'aux Maisneux en 1772 il y avait :

- 67 vigneronnes dont 7 familles Lemoyne, 1 famille Leroy et 15 familles Troussel.
- 6 laboureurs dont 1 famille Nicolas Huet
- 2 manouvriers, 1 maçon : Bon Baron ; un tailleur d'habit et 1 couturière : Marie Louise Lemoyne.

Fabrique : Institutions des revenus affectés à l'entretien d'une paroisse.

Marguilliers : Celui qui a soin de tout ce qui regarde la fabrique et l'oeuvre de la paroisse.

.../...

En 1835, dégâts de la vigne occasionnés par le teigne de la vigne. Un arrêté du préfet oblige les vignerons à ramasser les bourgeons et à les brûler sur place. A la suite de cette maladie, les vignerons se tournent vers la culture, et peu à peu les terres labourées remplacent la vigne.

En 1841 : 317 habitants - 19 hectares de vignes - 23 laboureurs. Les habitants engraisent des moutons, des veaux, et travaillent dans une filature de laine.

Actuellement en 1986 : 760 habitants - 45 hectares de vignes - 8 vignerons-agriculteurs - 2 agriculteurs.

En résumé, le champenois soucieux de ses rentes, le vigneron, le marchand, l'ouvrier, tous s'interrogent avec anxiété lorsque la récolte est en péril. Le vignoble coûte cher à entretenir et c'est un capital qui se gère. Il intéresse tout le monde, qu'on le boive ou non, qu'il soit rouge ou blanc, qu'il mousse ou non, qu'il sorte du tonneau ou d'une bouteille car chacun est concerné par sa consommation, sa réputation et sa diffusion.

L'ÂME DU VIN

*Je sais combien il faut, sur la colline en flamme,
De peine, de sueur et de soleil cuisant
Pour engendrer ma vie et pour me donner l'âme
Mais je ne serai point ingrat ni malfaisant*

*Car j'éprouve une joie immense quand je tombe
Dans le gosier d'un homme usé par ses travaux
Et sa chaude poitrine est une douce tombe
Où je me plais bien mieux que dans mes froids caveaux.*

BAUDELAIRE

N.B. * 1811 - Année remarquable par ses excellents vins connus sous le nom de "Vins de la comète" (L.V. Villedommanges)

Isaac Asimov dans son livre sur les comètes, commente la présence de cette nouvelle comète qui demeura visible pendant un an et demi, et fut très brillante pendant plusieurs semaines. Le Portugal profita cette année-là d'une excellente production de porto. Sans savoir si la comète a exercé ou non une influence sur la qualité du vin, cette cuvée fut présentée et vendue sous le nom de "Vin de la Comète" pendant plus d'un demi-siècle.

NOUVELLES DIVERSES .

Vous connaissez certainement le célèbre marathon de NEW-YORK. Un habitant des Mesneux que vous pouvez voir régulièrement s'entraîner va participer à ce marathon . Nous lui laissons la parole.

" Chaque année, vers la fin juin a lieu le semi-marathon de la côte des blancs Vertu-Epernay soit, 21 kms. Parmi les 426 engagés, deux habitants des Mesneux, Mr Alain Malgras qui termina 40è en 1h 22 et Mr Gilles Druais 69è en 1h 27.

Cette année, les organisateurs et sponsors, Mr Boisseau et la Caisse d'Epargne d'Epernay avaient décidé d'offrir un voyage à New-York pour participer au célèbre marathon. La condition requise était de mettre moins d'une heure trente cinq minutes pour pouvoir participer au tirage au sort.

Nous étions 130 et le hasard voulut que ce soit le dossard n° 412, celui de Mr Gilles Druais qui fut tiré. Donc le 2 novembre je serai parmi les 20 000 marathoniens (dont 900 français) à vivre cette formidable course."

Nous souhaitons donc BONNE CHANCE à Mr Druais et comptons sur lui pour nous faire partager son voyage et sa course dans notre prochain numéro.

oooooooooooo



CHANTEZ...CHANTEZ...CHANTEZ ENCORE !!!

Si vous aimez chanter, la chorale de Bezannes vous en donne la possibilité tous les mercredis de 20h 30 à 22h 30 à la mairie de Bezannes, sauf en période de vacances scolaires.

Toutes les voix seront les bienvenues et particulièrement les TENORS et les BASSES.

N'hésitez pas à rejoindre cette joyeuse chorale "LES GRAINS D'ARGENT".

.....

S.O.S. MEDICAMENTS.

Vos armoires à pharmacie sont encombrées de médicaments dont vous n'avez plus l'utilité.

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses venues des hopitaux et dispensaires africains, AIDEZ-NOUS !

Nous vous invitons à apporter ces médicaments périmés ou non périmés (un tri est ensuite effectué par des pharmaciens) chez :

Mme CURROT, 1 rue des crayères. Celle-ci les transmettra à l'équipe "TERRE D'AMITIE" dont l'antenne est à Tinquieux.

L'an dernier 1 tonne de médicaments est partie en direction des pays d'Afrique et expédiée par l'antenne de Tinquieux uniquement.

UN GRAND MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS !

.....

QUELS PAPIERS CONSERVER ?

Combien de temps garder les factures de téléphone, les relevés de compte bancaire ? 3 mois ? 1 an ? 10 ans ? Bien souvent, certains documents ou papiers sont conservés inutilement pendant très longtemps alors que d'autres bien plus importants sont jetés au bout de quelques mois.

COMBIEN DE TEMPS ?

Le délai de prescription varie selon les secteurs professionnels ou l'administration avec qui on est en rapport.

LOGEMENT

DUREE	LOCATAIRES	PROPRIETAIRES	PAPIERS COMMUNS AUX PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES.
2 ANS		*Factures du notaire, pour les taxes et les frais engagés.	*Factures de téléphone.
5 ANS	*Quittances de loyer ou toute autre preuve de paiement (talon de chèque, récépissé de mandat.) *Bail résilié *Surface corrigée. *Correspondances avec le bailleur.	*Factures du notaire pour les honoraires.	
10 ANS		*Décomptes des charges *Correspondances avec le syndic. *Factures entrepreneur et architectes.	*Factures d'eau, EDF, GDF. *Factures de l'agent immobilier. *Factures de réparations diverses si le réparateur est un commerçant.
30 ANS		*Procès verbaux des assemblées générales.	*Factures de réparations diverses si le réparateur est un artisan.
VARIABLE	*Etats des lieux établis avant la location et à la sortie du logement jusqu'au remboursement de la caution dont il faudra garder la preuve.	*Titres de propriété (acte de vente, donation, héritage.) toute la vie ou jusqu'à la revente.	*Certificats de ramonage d'une fois sur l'autre. *Factures des appareils ménagers (le temps de la garantie).

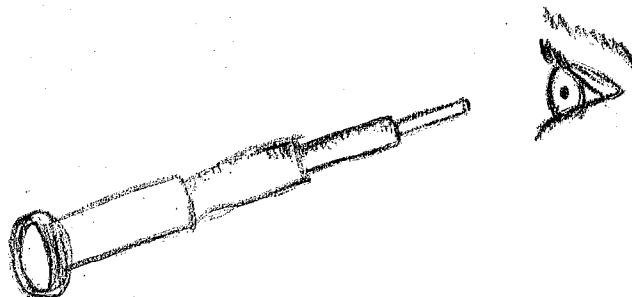
IMPOTS ET TAXES-BANQUE-C.C.P.

DUREE	IMPOTS ET TAXES	BANQUE- C.C.P.
2 mois		*Pour présenter les chèques postaux à l'encaissement.
3 ans	*Redevance télévision.	*Pour présenter les chèques bancaires à l'encaissement.
4 ans	*Tout document servant à établir l'impôt: -relevés de salaires -intérêts sur compte bancaire -relevé de coupons -double des déclarations -détaxation pour les SICAV 5000 *Tiers provisionnels. *Avis de prélèvements mensuels. *Correspondance en matière d'impôts sur le revenu.	
10 ans		*Bordereaux de versement de chèques, d'argent liquide, ordre de virement. *Documents relatifs à un compte postal sans mouvement.
30 ans		*Talons de chèque. *Relevés de comptes bancaires ou postaux. *Documents relatifs à un compte bancaire sans mouvement.
variable		*Ordres de prélèvement automatique à garder le temps de leur validité.

ASSURANCE-AUTOMOBILE-SANTE-SECURITE SOCIALE.

DUREE	ASSURANCES	AUTOMOBILE	SANTE SECURITE SOCIALE
1 AN	*Preuve de préjudice (rapport de police, certificat médical, témoignages...) pour se faire indemniser par l'organisme des "Fonds de garantie automobile" lorsque le responsable d'un accident automobile est inconnu ou insolvable.	* Vignette.	
2 ans	*Quittances d'assurances. *Contrat d'assurance résilié. *Quittances de primes. *Correspondance avec l'assureur concernant un sinistre.	*Factures d'achat et jusqu'à la revente.	*Bulletins de versements des allocations familiales. *Notes d'honoraires (médecins, dentistes, pharmaciens, chirurgiens...)
10 ans		*Factures de réparation par un commerçant.	
30 ans	*Avis de remboursement d'un sinistre puisque l'on a 30 ans pour engager une action civile directe contre le responsable du sinistre ou son assureur.	*Factures de réparation par un artisan. *Double du certificat de vente et référence de paiement en cas d'achat à un particulier.	*Avis d'arrêt de travail. *Certificat de grossesse. *Bulletins de versement des prestations de la Sécurité Sociale.
VARIABLE	* Contrat: le temps de validité de celui-ci.	*Bon de garantie. *Carnet d'entretien. *Factures de réparation à garder jusqu'à la revente.	

NOTRE COMMUNE A LA



PROTEGER LE SITE.

Prises dans le tourbillon de la vie, nos communes changent de visage. Si on n'y prenait garde, elle se hérisseraient de constructions anarchiques, détruisant progressivement l'harmonie du paysage.

tion des sols.

Fort heureusement il y a le P.O.S. c'est-à-dire un plan d'occupation des sols.

A quoi sert un P.O.S. ?

A faire respecter le paysage communal, non seulement par les collectivités mais aussi par les particuliers. Il y a donc une incidence directe sur les permis de construire, délivrés depuis le 7 janvier 83 par les maires au nom des communes à condition qu'elles aient un P.O.S. approuvé depuis au moins 6 mois. Un tel document devient obligatoire pour toutes.

Faute de ce P.O.S., c'est tomber sous le couperet dit de la "constructibilité limitée", c'est-à-dire une situation de blocage où on ne pourra construire que dans les zones déjà urbanisées !

De tous les jargons administratifs, le plus hermétique a trait à l'urbanisme, comprendre ce langage n'est pas inutile, il y va de notre qualité de vie.

.../...

.../...

Voici le langage des lettres....

P.O.S. - Plan d'occupation des sols. Il définit la nature de zones,
et le règlement de chaque zone.

C.O.S. - Coefficient d'occupation du sol. Il fixe la densité des lo-
gements qu'on pourra construire dans tel ou tel secteur.

Zones naturelles - NA : Zone à urbaniser

NC : Zone agricole non constructible.

Zones Urbaines - UC : Urbanisation continue

UD : Urbanisation discontinue.

Reconnaissons toutefois que ces classements ont du bon ; ils ne sup-
priment pas les lieux-dits qui fleurissent plus que jamais, ils facilitent la
tâche des techniciens et permettent à chacun de connaître l'environnement avant
de commencer à construire.

LE MOT

DE LA

REDACTION.

Voulez-vous participer à la vie de votre village ?

Venez nous aider à cogiter ce petit journal.

Nous aimerions ouvrir une rubrique "courriers des lecteurs"
avec des petites annonces etc.....

N'hésitez pas !

Contactez Mmes COINTRE - CUROT - GOURDIER - VERLET - et Mr MONCLIN.

ooo ooo ooo ooo ooo ooo

